CONSEIL PERMANENT DE OEA/Ser.G

 L’ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS CP/CAJP-3557/21 rev. 4

 27 avril 2021

 COMMISSION DES QUESTIONS JURIDIQUES Original: espagnol

 ET POLITIQUES

PROGRAMME

RÉUNION EXTRAORDINAIRE SUR DES THÈMES D’ACTUALITÉ DU DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE

(29 avril 2021)

(Approuvé par la CAJP le 18 février 2021)

RÉUNION EXTRAORDINAIRE SUR DES THÈMES D’ACTUALITÉ DU DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE

Date : 29 avril 2021

Heure : 14 h 30 – 17 h 30

Lieu : virtuel

Aux termes de la résolution AG/RES. 2959 (L-O/20), « Promotion et respect du droit international humanitaire », l’Assemblée générale a chargé le Secrétariat général de continuer de renforcer la coopération entre l’OEA et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) dans le domaine de la promotion du respect du droit international humanitaire et des principes qui le régissent et le Conseil permanent de tenir une séance extraordinaire au cours du premier semestre de 2021 qui sera consacrée aux questions d’actualité en matière de droit international humanitaire entre autres, l’applicabilité desdites règles à la question des armes autonomes létales.

PROGRAMME

1. Allocutions d’ouverture
	* Allocution de l’Ambassadeur Josué Fiallo, Représentant permanent de la République dominicaine et Président de la Commission des questions juridiques et politiques
	* Allocution de M. Dante Negro, Directeur du Département du droit international du Secrétariat général de l’OEA : [Exposé](http://scm.oas.org/pdfs/2021/CP43918CAJPNegro.docx)
2. Suivi des engagements et des résolutions de la 33e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et en particulier de la résolution sur la mise en œuvre nationale du droit international humanitaire, y compris la réunion et la plateforme numérique des commissions nationales
* Rapport de [Romina Morello](#Romina), Conseillère juridique régionale du CICR pour les Amériques sur les développements récents dans le domaine du DIH : [Exposé](http://scm.oas.org/pdfs/2021/CP43928CAJPMorello.pdf)
* Interventions des délégations des États membres
1. Question d'actualité dans le domaine du droit international humanitaire
* Intervention de [Helen Obregón Gieseken](#Helen), Conseillère juridique du CICR sur le « [Guide pour la protection de l’environnement naturel dans les conflits armés »](https://shop.icrc.org/guidelines-on-the-protection-of-the-natural-environment-in-armed-conflict-pdf-en?mc_phishing_protection_id=28048-c0qh2kf0s0vd587ve2e0) : [Exposé](http://scm.oas.org/pdfs/2021/CP43928CAJPObregon.pdf)
* Intervention de [Maya Brehm](#Maya), Conseillère juridique de l’Unité des armes et de la conduite des hostilités du CICR sur le sujet : « Nouvelles technologies : systèmes d’armes autonomes »[[1]](#footnote-1)/: [Exposé](http://scm.oas.org/pdfs/2021/CP43928CAJPBrehm.pdf)
* Interventions des délégations des États membres



* **Romina Morello**

**Conseillère juridique régionale pour les Amériques**

**Comité international de la Croix-Rouge**

* Romina Morello est la conseillère juridique régionale pour les Amériques du CICR. Elle se concentre, entre autres, sur la coordination des conseillers juridiques du CICR des Amériques afin d'atteindre les objectifs institutionnels et ceux des délégations visant à promouvoir et à intégrer le DIH et les autres normes pertinentes, en vue d'en renforcer le respect, d'améliorer le dialogue du CICR avec les autorités nationales et les organisations régionales concernées, et de faciliter les activités opérationnelles et les priorités du CICR de la région des Amériques. De plus, Romina contribue à l'opérationnalisation de la stratégie de prévention de la délégation régionale de Panama en répondant aux problèmes humanitaires identifiés dans chaque contexte. Son travail au sein du Centre panaméricain d’expertise du CICR (PACE) comprend le soutien de questions thématiques clés, la recherche et la rédaction de déclarations de principes du CICR. Avant de rejoindre le CICR, Romina a travaillé à la Cour pénale internationale, à l'organisation Parliamentarians for Global Action, au bureau du procureur en Argentine et dans un cabinet d'avocats international. Romina est titulaire d'un Master of Laws (LL.M.) en droit international public (Université de Leiden, Pays-Bas) et d'un diplôme de droit (Universidad Católica de Córdoba, Argentine).

CP32168S01.doc



* **Helen Obregón Gieseken
Conseillère juridique du Comité international de la Croix-Rouge**
* Helen Obregón Gieseken est conseillère juridique au sein de la division juridique du CICR à Genève depuis 2014. Elle s'intéresse, entre autres, à la protection de l'environnement dans les situations de conflit armé. Auparavant, elle a travaillé pour le projet CICR/Croix-Rouge britannique sur le droit international humanitaire coutumier. Avant de rejoindre le CICR, Helen a travaillé pour Oxfam International, TRIAL International et pour l'agence de coopération internationale du gouvernement colombien. Helen est titulaire d'un Master of Laws (LL.M.) en droit international humanitaire et droits de l'homme (Académie de droit international humanitaire et droits de l'homme de Genève, Suisse) et d'un Bachelor of Science in Foreign Service (Georgetown University, Washington, D.C.).



* **Maya Brehm
Conseillère juridique du Comité international de la Croix-Rouge**
* Maya Brehm est conseillère juridique à l'Unité des armes et de la conduite des hostilités de la Division juridique du Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Ses travaux actuels portent sur les questions de droit international humanitaire surgissant à la lumière des nouvelles technologies de guerre, notamment l'autonomie croissante des systèmes d'armes, et sur la promotion de transferts d'armes responsables. Avant de rejoindre le CICR, Maya a travaillé comme chercheuse, conférencière et conseillère politique pour des institutions universitaires, des organisations de la société civile et des organes des Nations Unies dans les domaines de l'action humanitaire, du désarmement et des droits de l'homme. Maya est titulaire d’une maîtrise en relations internationales et d’un LLM en droit international humanitaire.

CP43928F06

1. . <https://www.icrc.org/en/download/file/121024/icrc_sipri_limits_on_autonomy_june_2020.pdf> [↑](#footnote-ref-1)